
QUAND ET COMMENT AVOIR ACCÈS À LA COTE R

Quand?

Le ministère effectue les modalités de calcul de la CRC à quatre périodes dans l'année.

Le Bureau de Coopération interuniversitaire (BCI) l'explique dans le document *Questions et réponses* :
https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/CRC-Questions_Reponses-BCI-septembre2020.pdf

Question 21, page 14 : À quelle fréquence les éléments statistiques servant au calcul de la CRC sont-ils calculés?

Les éléments statistiques de la CRC sont calculés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)4 quatre fois par année pour les six derniers trimestres :

- début d'octobre, pour inclure les cours du trimestre d'été, en vue de l'admission à l'université pour le trimestre d'hiver suivant;
- mi-janvier, pour fournir aux collèges des données provisoires incluant les résultats des cours de l'automne, en vue des demandes d'admission à l'université pour l'automne suivant;
- début de février, pour inclure les cours du trimestre d'automne, en vue de l'admission à l'université pour le trimestre d'automne suivant;
- mi-juin, pour inclure les cours du trimestre d'hiver pour les admissions définitives à l'université pour l'automne.

Comment?

1. Sur le **Portail** :
2. Section **Mes services** :
 - LEA – l'environnement Professeurs / Étudiants
3. Section **Mes classes** :
 - Notes d'évaluation;
 - Relevé de notes finales